

EAU DE PARIS



L'aire d'alimentation des sources de la Vigne et de Gonord

L'aire d'alimentation des sources de la Vigne est un territoire rural caractérisé par une vulnérabilité importante sur lequel les enjeux de protection de la ressource sont majeurs pour l'alimentation en eau potable de la population locale et parisienne. Les actions sur les pratiques agricoles se sont principalement concentrées sur la diminution des intrants dans les systèmes conventionnels. La création au sein d'Eau de Paris d'un poste de « chargé de mission agriculture et territoire » a permis en 2013 de relancer les actions autour du développement de l'agriculture biologique, en associant l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique du territoire. Une nouvelle dynamique a été enclenchée, permettant de nouvelles conversions.

Projets

Carte d'identité

Territoire

Aire d'alimentation des sources de la Vigne et de Gonord • Les sources de la Vigne sont gérées par la régie municipale [Eau de Paris](#), la source Gonord alimente Verneuil sur Avre et est gérée par le Syndicat d'Alimentation en eau potable de Verneuil Est. Ce territoire alimente également les captages de Rueil la Gadelière exploités par le syndicat de Brezolles • 33 communes concernées par l'aire d'alimentation

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) • Régions Centre (28), Haute-Normandie (27) et Basse-Normandie (61)

Superficie : 37 550 ha

Enjeu eau

-

Contexte réglementaire : captages prioritaires Grenelle • zone vulnérable nitrates

Cadres d'action mobilisés : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) de l'Avre • Aire d'Alimentation de Captage (AAC) • Déclaration d'Utilité Publique (DUP) Périmètre de Protection de Captage (PPC)

Site Pilote Eau & Bio (2015)

Masse(s) d'eau concernée(s) : eau souterraine (aquifère karstique)

Enjeu : reconquête de la qualité de l'eau potable (nitrates, pesticides et turbidité)

Situation des communes desservies par les captages d'eau souterraine : en dehors (alimentation en eau de Paris) et à l'intérieur de l'AAC (Verneuil Est, Rueil la Gadelière, autres collectivités)

Caractéristiques agricoles

Productions dominantes : grandes cultures • polyculture-élevage

Surface agricole utile (SAU) : 21450 ha dont 375 ha en bio (pour 6 exploitations), soit **1,7% de la SAU en bio**

Mots-clés

Animation en régie • actions territoriales multi-acteurs

Actions mises en œuvre

INTRODUCTION

Les actions pour la protection de la ressource ont débuté dans les années 90 par la mise en herbe autour de secteurs les plus vulnérables très infiltrant. À partir de 2008, une convention avec la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir a visé à compléter l'action par l'appui à l'évolution des pratiques agricoles vers des systèmes économes en intrants. Une convention de même nature a été mise en place en 2011 avec le lycée agricole de Chambray (Eure). De bons résultats ont été obtenus, mais l'agriculture biologique peinait à se développer. La création d'un poste à Eau de Paris a permis de relancer les actions pour le développement de l'agriculture biologique à partir de 2013, en associant l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique du territoire.

Les actions dans le domaine agricole sont déclinées de la manière suivante :

Enjeux	Actions
Vulnérabilité importante aux pollutions diffuses	<ul style="list-style-type: none">• Faire évoluer les pratiques agricoles vers des systèmes bas intrants ou vers l'agriculture biologique : conseil agronomique individuel, animations techniques collectives, appui sur des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt – dans le cadre du dernier Programme de Développement Rural Hexagonal).• Maintenir et développer l'élevage extensif herbager.• Acquérir des références et évaluer les actions : essais et démonstrations, suivi des reliquats azotés.

Vulnérabilité aux transferts rapides des eaux de surface vers les eaux souterraines

- Identification des zones à aménager et travail avec les agriculteurs à l'identification de solutions adaptées (zones tampons humides, haies, bandes enherbées...).
- Appui sur un projet pédagogique avec l'Institut Lasalle Beauvais

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Un travail avec tous les acteurs de l'agriculture biologique du territoire a été initié fin 2013 pour définir les freins et leviers au développement de l'agriculture biologique. Il a abouti par la rédaction d'un diagnostic partagé sur quatre thématiques : la stratégie territoriale, la production, les filières et l'installation-transmission.

	Stratégie territoriale	Production	Filières	Installation – Transmission
Points positifs	Animation portée par Eau de Paris avec un soutien fort de l'agriculture biologique et aides de l'Agence de l'Eau spécifiques Agglomérations voisines et lycée agricole proche impliqués dans le développement de filières courtes	Présence importante de systèmes de production proches du bio (polyculture-élevage et herbages) Production de semences biologiques en hausse pour les céréales et protéagineux	Forte présence des filières grandes cultures en AB Fort potentiel de débouchés dans la consommation locale (Programme Repas Durables par le lycée de Chambray, 3 écoles primaires du territoire intègrent des produits locaux dans leurs menus) Proximité de la région parisienne	Présence de deux lycées agricole à proximité (Chambray et La Saussaye), reconnus et formant la majorité des futurs agriculteurs, qui mènent des essais sur des systèmes agricoles innovants et ont une partie de la ferme en agriculture biologique
Points mitigés		Contexte pédo-climatique peu favorable au désherbage mécanique mais réalisable en local Manque de références locales sur l'agriculture	Filière Fruit et Légumes jeune et non structurée Débouchés luzerne possible en vente directe entre céréaliers et éleveurs Filière Chanvre avec un historique	Pas de visibilité des fins d'activités et des transactions foncières, mais un diagnostic est en cours de réalisation dans l'Orne auprès

		biologique et de connaissance sur les techniques utilisées en agriculture biologique	défavorable, mais des débouchés émergent	des agriculteurs bio sur les transmissions
Points négatifs	Aides bio MAET fortes jusqu'en 2014 mais peu de différence de montant entre les aides en agriculture biologique et les aides en agriculture conventionnelle	Besoin de matériel spécifique pour produire et stocker la production à la ferme, difficultés liées à la double-activité en bio, faible présence et dispersion des agriculteurs bio sur le territoire	Filière Luzerne : pas d'usine de déshydratation en local et pas d'intérêt d'en mettre une en place car le marché est saturé	Coûts du foncier élevé sur le territoire et coût de l'installation d'un jeune important (autour de 400 000€)

Suite à ce diagnostic, des axes d'actions ont été définis et sont mis en œuvre depuis 2014.

ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES



Acquisition de références locales sur des techniques bio

Un suivi des techniques déjà pratiquées sur le territoire par les agriculteurs biologiques et conventionnels est en cours. Des **expérimentations** sont réalisées sur des techniques bio en parcelle entière chez des conventionnels (ex : désherbage mécanique, essai 0 phyto maïs chez un agriculteur conventionnel).

Diffusion de références techniques AB aux conventionnels

Une journée SOL a eu lieu en avril 2014, avec l'intervention de Joseph Pousset.

Une journée a été organisée en mai 2015 par Eau de Paris afin de répondre concrètement aux questions que se posent les agriculteurs, avec l'appui de nombreuses structures agricoles locales (17 structures différentes présentes) engagées pour le développement de l'agriculture biologique, qu'il s'agisse d'élevage viande, d'élevage laitier, de céréales ou de toute autre production agricole.

Au programme :

- visite de deux exploitations en agriculture biologique à proximité du territoire,
- témoignages d'agriculteurs biologiques du territoire,
- interventions des acteurs des filières pour répondre aux questions sur les débouchés et la valorisation économique des productions bio,
- interventions techniques de conseillers en grande culture qui ont expliqué les différentes cultures possibles et leur conduite, à partir de vitrines culturelles (visites de parcelles semées spécialement pour l'occasion).

La journée s'est déroulée sous forme d'ateliers, afin de former des petits groupes d'agriculteurs et favoriser les échanges avec les intervenants.

Des **diagnostics de conversion** sont par ailleurs réalisés chez des agriculteurs conventionnels intéressés.

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES

Passées

Dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH 2007-2013), de 2012 à 2014, des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) « conversion » couplées avec une réduction de la fertilisation azotée ont été ouvertes. Ce couplage a permis de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques : de 200€ par ha et par an (pour les cultures céréalières), il est passé à 417€ pour la conversion.

En cours

Une aide nationale a été ouverte à partir de 2015, avec des montants moindres que les MAEt. Les aides au maintien sont particulièrement diminuées avec des plafonds imposés. Une aide au maintien spécifique a pu être proposée en 2015 par l'ouverture d'une MAE Climatique (MAEC).

Malgré l'évolution des aides à l'agriculture biologique en 2015, il reste nécessaire de clarifier les aides financières pour l'agriculture biologique sur le long terme, notamment parce que ces aides sont trop proches des montants des MAE conventionnelles.

STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS

Pour que les actions soient durables, celles-ci sont réfléchies autant que possible dans des logiques de filières. Le territoire peut s'appuyer sur des circuits longs en bio, qui sont à proximité et collectent sur le territoire : BIOCER et AXEREAL pour les grandes cultures, BIOLAIT pour le lait, NVBio/UNEBIO pour la viande.

La conversion d'une exploitation en polyculture-élevage en 2014 a permis l'émergence de la filière « biolait » sur le territoire : collecte de lait bio chez cet agriculteur et un autre agriculteur bio qui peut enfin valoriser sa production en biologique.

Un travail est effectué avec les filières agricoles dans l'évolution des pratiques agricoles (coopératives engagées dans le conseil agronomique individuel pour diminuer les intrants). Par ailleurs, un animateur d'UBIOS-Biocer est dédié à ce territoire (0.5ETP) pour accompagner des projets, apporter les éléments techniques liés aux filières, rencontrer les agriculteurs, organiser des journées et des formations. L'intervention d'Union BioSemence et Biocer est en contrepartie de l'aide à l'investissement d'Eau de Paris à l'achat de la station de semence par Union BioSemence (voir [ici](#)).

COMMUNICATION – SENSIBILISATION

Des interventions sont réalisées auprès des futurs agriculteurs dans les lycées agricoles, ainsi qu'auprès des élus.

Gouvernance

L'animation de territoire globale et agricole sur l'aire d'alimentation des captages est assurée par le **Service Protection de la Ressource** à Eau de Paris.

Ses missions sont les suivantes :

- Portage du plan d'action, communication sur les enjeux de protection de la ressource en eau et sur le plan d'action ;
- Organisation, mise en œuvre, suivi et évaluation des actions pour la protection des captages.

Le **syndicat de Verneuil-Est** s'investit plus particulièrement dans les actions de protection de la ressource dans le domaine non agricole par l'embauche d'un mi-temps responsable d'agir avec les acteurs non agricoles situés sur l'aire d'alimentation des sources de Gonord et de la Vigne : collectivités (assainissement et espaces publics), particuliers et industries.

Un **groupe de travail spécifique sur le développement de l'agriculture biologique** a été constitué, avec tous les acteurs du territoire engagés dans le développement de ces pratiques. Le groupe de travail se rassemble deux à trois fois par an pour l'organisation d'actions. Il est constitué de : Eau de Paris, Ubios-Biocer, Axereal Bio, Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques (GRAB) Haute-Normandie, GAB 61, Chambres d'Agricultures 61 et 28, UNEBIO-NVB.

Les acteurs impliqués sur le territoire, y compris pour des actions autres que le développement de l'agriculture biologique sont les suivants :

Acteurs agricoles	Collectivités	Experts et organismes publics	Population et associations
Ubios-Biocer Axereal Bio GRAB Haute-Normandie GAB Orne UNEBIO-NVB Chambres d'Agriculture de l'Orne, l'Eure, l'Eure-et-Loir FRCIVAM Basse-Normandie Défis Ruraux	Eau de Paris, Service Protection de la Ressource (animation globale et agricole) SAEP Verneuil Est (animation non-agricole) Syndicat intercommunal de la vallée de l'Avre Parc Naturel Régional du Perche Terre de liens Normandie	Intervention ponctuelle de bureaux d'étude ou d'Instituts de Recherche dans le cadre d'expertise ou de projets ponctuels : Institut Lasalle Beauvais, SOGETI, IRSTEA, AREAS, BRGM.	Implication via l'animation non agricole (classes d'eau, événements...)

Éléments financiers

- Implication des gestionnaires des captages, aidés de l'AESN : 1,5 ETP
- Ouverture de MAE, aides à l'investissement, avec des financements de l'AESN
- Appui technique, documents de communication, organisation des journées, d'expérimentations : financement Eau de Paris, aide de l'AESN.
- Aide à l'investissement pour la station de semences à Maise par Eau de Paris et l'AESN

Résultats

- Environ 1/3 des agriculteurs impliqués sur l'AAC (participation aux animations, expérimentation, contractualisation MAEt), grâce à l'animation de territoire déployée. Une bonne sensibilisation aux enjeux de protection de la ressource, mais encore insuffisamment orientée vers l'agriculture biologique
- **Multiplication par 5 de la surface en agriculture biologique en 5 ans** (73 ha en 2011, 375 ha en 2015)

Facteurs de réussite

- Une animation de territoire portée par la collectivité pour regrouper les acteurs et lancer la dynamique
- Le levier de la filière « biolait » pour développer les conversions
- La crédibilité technique et économique de l'agriculture biologique grâce aux acteurs qui y travaillent de concert

Difficultés rencontrées

- Concurrence possible des aides conventionnelles et de l'animation qui y est dédiée
- Retards très importants de paiement des aides
- Le classement Grenelle et la peur du réglementaire
- Le déclin de l'élevage

Perspectives

- S'appuyer sur les références technico-économiques rassemblées en 2014-2015 pour valoriser la faisabilité de l'AB en élevage, et travailler plus particulièrement sur le passage à l'agriculture biologique des systèmes de polyculture-élevage.
- Encourager les agriculteurs conventionnels sensibilisés et en réduction d'intrants à faire une étude technico-économique de conversion
- Poursuivre les journées techniques favorisant la diffusion de références locales et les échanges entre agriculteurs bio et conventionnels

- S'appuyer plus particulièrement sur les filières pour favoriser des projets de passage en agriculture biologique (lait et viande bio, restauration collective).

C'est à refaire

- Faire venir et parler les filières en bio susceptibles d'intervenir sur un territoire donné
- Donner une image crédible et technique de l'agriculture biologique en s'appuyant sur des références et des exemples concrets et locaux
- Territoire avec des profils d'agriculteurs chez qui il est possible de parler de performance économique et de rentabilité de l'exploitation, du fait d'un potentiel de production plutôt limité.

Contacts

Marion PAVY • Chargée de missions agriculture et territoire Captages Vigne – Breuil • Service Protection de la Ressource, Direction de la Ressource en Eau et de la Production • Eau de Paris • 02 37 43 03 47 • marion.pavy[at]eaudeparis.fr